



Vente entre particuliers sur internet: Exclusion du droit de rétractation

Fiche pratique publié le 18/09/2013, vu 1704 fois, Auteur : [Maître Garcia Sarah Assetou](#)

En cas de vente entre particuliers sur internet, il ne peut y avoir ni de droit de rétractation, ni de garantie légale de conformité.

Dans un jugement rendu par la juridiction de proximité du 3^{ème} arrondissement de Paris en date du 25 juin 2013, elle a rappelé que le droit de rétractation que s'applique que lorsque le contrat a été conclu entre un particulier et un professionnel, en vertu de l'article L121-16 du Code de la consommation.

Le tribunal a eu l'occasion de réitérer sa position à l'occasion de cette espèce. Il s'agissait d'une personne qui avait acheté sur internet en passant par la plate-forme Priceminister une imprimante d'occasion à une autre personne.

Par ailleurs, sur le fondement de l'article L 211-4 du Code de la consommation qui dispose que « *Le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance* », elle n'a pas retenu la responsabilité de PriceMinister dans la mesure où il ne s'agit que d'une plate-forme de mise en relation et que PriceMinister n'est pas partie à la vente.

Suivez-nous sur [Twitter](#) : @GarciaAvocat